

Lettre d'information du 26 février 2018

CFF : Négociations sur la CCT 2019 – Attentes divergentes

Le second rendez-vous de négociation du 23 février 2018 fait apparaître que les craintes sont réelles : Les CFF campent sur leurs exigences. Une évolution, comme on appelait les rounds de négociation à l'origine, est à peine perceptible. Il est plutôt question d'économies. Les attentes entre les CFF et la communauté de négociation des représentants des salariés ACTP, SEV, VSLF et transfair divergent largement.



Les négociations ont lieu dans un contexte difficile pour le groupe CFF. La classe politique fait pression, les mots-clés concession trafic grandes lignes, lignes d'autobus nationales. Les nouveaux trains grandes lignes à deux étages, le système de planification SOPRE, les mesures de stabilisation de la caisse de retraite CFF font également les gros titres. Le plan de restructuration RailFit 20/30, avec la suppression prévue de 1 400 emplois d'ici 2020, se poursuit en arrière plan.

Dans ce contexte, les CFF et la communauté de négociation se retrouvent autour de la table pour négocier l'évolution de la convention collective de travail pour les CFF et CFF Cargo, avec toutefois des définitions très différentes du terme « évolution » :

La communauté de négociation considère comme généralement bonnes les conditions d'embauche dans l'actuelle CCT. Elles doivent, ponctuellement, être encore améliorées. Il faut, par exemple, prendre en compte la numérisation et la tendance au télétravail, qui y est associée, en améliorant l'aptitude à l'emploi / la formation ainsi que la protection des données et la santé.

Les CFF, à l'inverse, veulent réduire les coûts de personnel par des ajustements du temps de travail et la facilitation des licenciements ainsi que par la suppression d'une semaine de congés pour les plus de 60 ans. La prime régionale ainsi que les garanties de salaire accordées en relation avec l'introduction du système ToCo ne doivent plus être reconduites.

Le partenariat social existant garantit, dans le contexte de turbulence évoqué au début, la stabilité pour l'entreprise et le personnel. Il est encore temps pour les CFF d'abaisser leurs exigences à un niveau acceptable et non d'ouvrir un autre grand chantier interne.

L'Association des cadres engage les CFF à mettre sur la table un catalogue de demandes prioritaires pour le prochain round.

Pour toute question :

Markus Spühler, Président de l'ACTP

Markus.Spuehler@kvoev-actp.ch - Tel. +41 79 223 05 25